Manuel d'utilisation des anneaux de levage 2D pour ancres plates

En particulier les HAL2-025-ZP// HAL2-050-ZP// HAL2-100-ZP// HAL2-200/260-ZP

1. ARRIMAGE DE LA CHARGE

1.1 Contrôler l'anneau de levage avant son utilisation

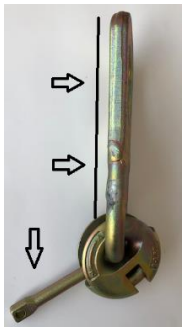
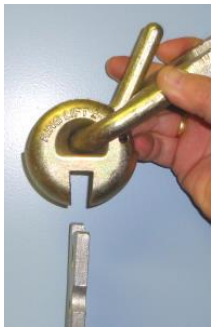

- Un rapport de mise en service est-il disponible ?
- Les anneaux de levage ont-ils été vérifiés par un expert au moins une fois tous les 3 mois en cas d'utilisation intensive et au moins une fois par an en cas d'utilisation occasionnelle ?
- L'anneau de levage est-il intact, sans rupture ni déchirure et est-il parfaitement droit ?
- Le verrou peut-il coulisser correctement d'avant en arrière ?
- L'anneau d'un HAL 2 ne peut pas tourner complètement.
- Rien ne peut être soudé à l'anneau de levage ou à l'ancre !
- En cas de corrosion, de dommages du manchon serti, de bris de l'anneau de levage, d'usure externe excessive, de déformation, de protrusions ou de soudures brisées, ces anneaux de levage ne peuvent plus être utilisés.
- S'assurer que l'ancre à arrimer est totalement propre et libre.
- S'assurer que l'anneau de levage peut accrocher sans avoir à tourner l'anneau.

- L'anneau de levage est fixé manuellement sur l'ancre comme décrit ci-dessous :
  L'anneau est placé avec son évidement vers le bas sur la tête de l'ancre de transport. Le verrou de l'anneau est tourné manuellement **jusqu'à ce qu'il repose sur le béton et reste en contact avec le béton**. Le verrou de l'anneau se trouve dans le même sens que la direction de traction. À présent, si l'anneau du système de levage est complètement positionné sur la tête de l'ancre dans la réservation avec le verrou dans la bonne direction, alors le levage peut être effectué de manière contrôlée.

2. LEVAGE DE LA CHARGE

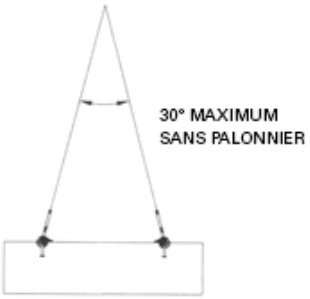

➔ **Ne pas générer de surcharges dynamiques (travail mobile) lors du transport d'éléments préfabriqués.**

3. DÉCOUPLAGE DE LA CHARGE

- S'assurer que les chaînes de levage et l'anneau de levage sont détendus.
- Pour le découplage, le verrou de l'anneau est ouvert manuellement.
- L'anneau peut être simplement retiré de la tête de l'ancre.

4. MANUEL D'UTILISATION

- S'assurer que la charge de service indiquée sur l'anneau de levage est la même que celle indiquée sur la tête de l'ancre.
- S'assurer que la longueur des chaînes est égale à au moins deux fois la distance entre les ancres pour obtenir un angle de levage de 30°. Un angle supérieur peut être autorisé, à condition que cela ait été pris en compte lors du dimensionnement des ancres. L'utilisation d'un palonnier est toujours privilégiée.
- Veiller à ce que la résistance du béton soit au moins égale à celle du dimensionnement des ancres.
- S'assurer que la lèvre ou le verrou de l'anneau repose correctement contre le béton et reste en contact avec le béton pendant le levage.
- Placer l'étrier de l'anneau dans la direction de traction. Lors du levage, le verrou de l'anneau doit rester contre le béton.
- Ne jamais passer sous la charge levée et se tenir à une distance suffisante de la charge levée.
- Les éléments en béton doivent être transportés au moyen de grues de construction. Ces grues réduisent au minimum les coefficients dynamiques, qui doivent être pris en compte lors du dimensionnement des ancres. Le levage doit être effectué avec toutes les précautions de rigueur.
- Tenir également compte de l'adhérence lors du décoffrage et s'assurer que le béton est suffisamment résistant.
- Ne jamais passer sous la charge levée et se tenir à une distance suffisante de la charge levée.
- Porter les équipements de sécurité lors de la manutention des éléments préfabriqués.
- Toutes les consignes générales de sécurité relatives au relevage et au levage doivent être prises en considération.

Choses à ne pas faire !

- Ne jamais casser le béton autour de l'ancre pour agrandir la réservation. L'anneau de levage doit être mis en place sans manipuler le béton.
- Ne jamais souder sur l'ancre ou l'anneau de levage, ce qui réduirait la qualité de l'acier.
- Ne jamais passer sous la charge ou à proximité immédiate.
- Ne jamais utiliser l'anneau de levage à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été fabriqué.

Entretien

- Fournir un rapport de mise en service pour l'utilisation des anneaux de levage.
- En fonction de l'utilisation de l'anneau de levage, organiser le contrôle périodique par un organisme de contrôle (SECT).
- Aucune réparation ne peut être effectuée sur un anneau de levage. En cas de rupture ou de déformation, l'anneau de levage ne peut plus être utilisé.
- Chaque anneau de levage est muni d'un numéro de lot, d'un numéro de série et d'un marquage CE.